

RAPPORT

64. *Hygiène et Statistiques*.—Pour recevoir certains malades venant de Westmount. (31 mai).

MOTIONS

65. *Giroux*.—Pour fermer les rues Donegana et Bisson. (7 juin).
 66. *Lapointe L. A.*—Pour la nomination d'une Commission re services électriques. (7 juin).
 67. *Fraser*.—Re nouvelle entrée au parc Mt Royal. (14 juin).
 68. *Roy*.—Pour établir une usine électrique municipale. (14 juin).

RAPPORTS

69. *Finances*.—Pour payer certains comptes relatifs à la cheminée érigée à la station de pompes du bas niveau. (14 juin).
 70. *Spéciale*.—Concernant l'abolition des passages à niveau. (14 juin).

REGLEMENT

71. 1re, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'annexer des parties de certains quartiers au quartier de Lorimier. (Lavallée). (14 juin).

NOTE.—Les items marqués ainsi: * ont été appelés et n'ont pas été pris en délibération (* une fois; ** deux fois).

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

REPORT

64. *Hygiene and Statistics*.—To receive certain patients from Westmount. (31st May.)

MOTIONS

65. *Giroux*.—To close Donegana and Bisson streets. (7th June.)
 66. *Lapointe, L. A.*—For a Committee re electric services. (7th June.)
 67. *Fraser*.—Anent new entrance to M. R. Park. (14th June.)
 68. *Roy*.—To establish a municipal electric plant. (14th June.)

REPORTS

- 69.—*Finance*.—To pay certain accounts anent chimney at L. L. Station. (14th June.)
 70.—*Special*.—Anent abolishing of level crossings. (14th June.)

BY-LAW

71. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to annex parts of certain wards to de Lorimier Ward. (Lavallée). (14th June.)

NOTE.—Items marked thus: * were called and not proceeded with (* once, ** twice.)

L. O. DAVID,
City Clerk.



Election Municipale

Quartier de Lorimier

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que l'élection pour la charge d'échevin No. 1, quartier de Lorimier, aura lieu mercredi, le 23 juin courant. Les polls seront ouverts dans ledit quartier, à 9 heures du matin et fermés à 5 heures de l'après-midi, aux endroits suivants, savoir:

Poll No. 1.—Au No. 1247 de l'avenue Papineau, est borné par l'avenue de Lorimier, l'avenue Mont-Royal, l'avenue Papineau et les limites Sud du quartier.

Poll No. 2.—Au No. 1337 avenue des Erables, est borné par la rue Iberville, les avenues Mont-Royal et de Lorimier, et les limites Sud du quartier.

Poll No. 3.—Au No. 1287 rue Bordeaux, est borné par les avenues Mont Royal et des Erables, la rue Gilford et l'avenue Papineau.

Poll No. 4.—Au No 1348 rue Iberville, est borné par la rue Iberville, le chemin de la Petite Côte et les avenues des Erables et Mont-Royal.

Poll No. 5.—Au No. 21 rue Saint-Jérôme, est borné par l'avenue des Erables, le chemin de la Petite Côte, l'avenue Papineau et la rue Gilford.

Avis public est en outre donné que les personnes suivantes sont candidats à ladite élection:

JEFFREY, GEORGE, manufacturier, rue des Carrières;
 LABRECQUE, MAGLOIRE, manufacturier, 1115 avenue de Lorimier.

INSTRUCTIONS DEVANT SERVIR AUX ELECTEURS SUR LA MANIERE DE VOTER

L'électeur ne doit voter que pour un seul candidat sur chacun des bulletins qui lui sont remis par le sous-officier-rapporteur.

Le votant entrera dans l'un des compartiments et fera une croix avec un crayon, qui y sera déposé à cet usage en regard du nom du candidat en faveur duquel il voudra donner son suffrage.

Le votant pliera ensuite son bulletin de manière à n'en laisser voir que le dos et de manière aussi que l'annexe puisse être détachée sans déplier le bulletin; puis il remettra le bulletin



Municipal Election

de Lorimier Ward

PUBLIC NOTICE

In hereby given that the election for the office of Alderman No. 1 in de Lorimier Ward will be held on Wednesday, the 23rd June instant.

The polls will be opened in the said Ward at 9 o'clock in the forenoon and closed at 5 o'clock in the afternoon, at the following places, to wit:

Poll No. 1.—At No. 1247 Papineau avenue, bounded by de Lorimier avenue, Mount Royal avenue, Papineau avenue and the south limits of the Ward.

Poll No. 2.—At 1337 Maple avenue, bounded by Iberville Street, Mount Royal and de Lorimier avenues, and the south limits of the Ward.

Poll No. 3.—At 1287 Bordeaux Street, bounded by Mount Royal avenue, Maple avenue, Gilford Street and Papineau avenue.

Poll No. 4.—At 1348 Iberville Street, bounded by Iberville Street, Petite Cote Road and Maple and Mount Royal avenue.

Poll No. 5.—At 21 St. Jerome Street, bounded by Maple avenue, Petite Cote Road, Papineau avenue and Gilford Street.

Public notice is further given that the following persons are candidates at said election:

JEFFREY, GEORGE, manufacturer, Carrière Street.

LABRECQUE, MAGLOIRE, manufacturier, 115 de Lorimier avenue.

DIRECTIONS FOR THE GUIDANCE OF ELECTORS IN VOTING.

The elector is to vote only for one candidate on each ballot paper.

The voter will go into one of the compartments, and with a pencil there provided, place a cross opposite the name of the candidate for whom he votes.

The voter will then fold the ballot so as to show a portion of the back only, and also in such manner as to permit the annex to be detached without unfolding the ballot paper; he will then